



Fédération syndicale SUD
Service public
Place Chauderon 5
1003 Lausanne

Concept 360° Éléments pour l'Assemblée fédérale SUD

1. L'autonomisation et le rapprochement des ressources du terrain est intéressante. Mais l'autonomie des directions d'établissement n'est pas celle des travailleurs-euses. Il est nécessaire d'accroître la participation des tous les professionnel-le-s (enseignant-e-s « ordinaires » et spécialisé-e-s, PPL, assistant-e-s à l'intégration, éducateurs-trices, etc.) dans les décisions d'attribution de ressources. La participation large des tou-te-s les professionnel-le-s doit être assurée pour l'élaboration du concept d'établissement.
2. Les ressources attribuées en autonomie aux établissements constituent en fait un redéploiement des ressources existantes et une égalisation de ces ressources entre les établissements.
3. L'alignement des ressources sur 3 ans, dès la rentrée 2019, implique pour certains établissements une baisse notable des ressources (pour d'autres une augmentation) alors que le concept établissement n'est pas élaboré, puisqu'il doit l'être durant la même période. Ainsi, la cible budgétaire contraint fortement la portée du concept d'établissement.
4. Entre autres choses, les établissements qui voient leurs ressources diminuer disposent aujourd'hui de ressources supplémentaires (projets, etc.) qui disparaissent. Ces ressources doivent être intégralement attribuées aux enveloppes des établissements et le DFJC doit démontrer que ces ressources ont été redistribuées au franc près.
5. Le budget SESAF doit être augmenté pour allouer des enveloppes plus importantes aux établissements, pour toutes les prestations relevant du Concept 360°. Le fait que plusieurs prestations relèvent de financements communaux est porteur d'inégalités significatives entre les établissements.
6. L'augmentation de la charge de travail des enseignant-e-s « ordinaires » (DGEO) pour accomplir le travail pour les élèves aux besoins particuliers n'a jamais été prise en considération avec la politique d'inclusion déjà à l'œuvre.
7. Les budgets DGEO et SESAF doivent être augmentés pour diminuer le temps de présence devant les élèves afin d'assumer les tâches relatives à la prise en charge des besoins particuliers des élèves.
8. Le budget SESAF doit également être réévalué pour augmenter les prestations PPL. En effet, le temps de réponse pour une prise en charge demeure trop long, et l'autonomisation ne changera rien à cela.
9. Les ressources pour les prestations PPL, quel que soient les professionnel-le-s qui les assurent, doivent également être augmentées pour les besoins de l'enseignement post-obligatoire. De manière générale, la question des besoins particuliers au post-obligatoire doit faire l'objet d'un plan de développement et de financement.
10. Il doit être mis fin au « personnel stop » dans tous les secteurs de l'administration et des établissements, en particulier dans le secteur administratif et logistique.

Secrétariat fédéral SUD
Lausanne, 3 avril 2018